

# 1. FAVORISER LA MARCHÉ

## Action 1.3.b. Organiser des actions/événements de sensibilisation

<p><b><u>Description de l'action</u></b></p> <p>Organiser des actions/événements de sensibilisation à la pratique de la marche à pied</p>	<p><b><u>Action(s) liée(s)</u></b></p> <p>1.1.c. Valoriser, éventuellement réhabiliter (et entretenir) les sentiers et venelles</p> <p>1.2. Valoriser le réseau d'itinéraires piétons entre les villages et compléter celui-ci</p> <p>2.4.a. Poursuivre les campagnes d'information, formation et de sensibilisation des citoyens, et la facilitation de l'acquisition de vélos</p> <p>4.3.b. Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables</p>
<p><b><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></b></p> <p>Promouvoir et inciter les citoyens à se déplacer à pied</p>	<p><b><u>Acteur(s) concerné(s)</u></b></p> <p>Commune de Villers-la-Ville, Syndicat d'Initiative</p>
<p><b><u>Lieu(x) concerné(s)</u></b></p> <p>/</p>	<p><b><u>Budget (estimation)</u></b></p> <p>€/an (&lt; 2.500 €/an)</p>
<p><b><u>Degré de priorité</u></b></p> <p>Priorité 2</p>	<p><b><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></b></p> <p>- Fonds propres Commune</p>
<p><b><u>Période de mise en œuvre</u></b></p> <p>Action continue</p>	

## 1. FAVORISER LA MARCHÉ

### Action 1.3.b. Organiser des actions/événements de sensibilisation

#### Description concrète de l'action

La Commune poursuivra et développera ses actions de sensibilisation eu égard aux bienfaits de la marche à pied. Outre l'information qu'elle relaie sur son site internet communal, la Commune organisera annuellement des actions et événements de sensibilisation à la pratique de la marche à pied, et aux bienfaits de ce mode de déplacement, comme par exemple :

- Rédaction d'articles dans le bulletin communal ;
- Organisation d'événements ludiques, tels que marches découvertes du réseau d'itinéraires piétons communal, marches gourmandes, etc. ;
- Organisation d'événements didactiques autour du thème de la marche à pied, par exemple dans le cadre de la semaine et/ou du printemps de la mobilité, ou encore de la semaine des sentiers.

Ces actions pourraient se faire en même temps que celles relatives à la sensibilisation et à la promotion du vélo (cf. action 2.4.a.), ou de façon plus générale aux modes de déplacement (plus) durables (cf. action 4.3.b.).